

## Pièces à fournir en vue de l'instruction d'un dossier d'agrément pour un Prêt Locatif Social (PLS\*)

### Neuf ou Acquisition Amélioration en Maîtrise d'Ouvrage Directe

#### Dossier administratif

- Courrier de demande d'agrément,
- Echancier prévisionnel de l'opération (ordre de service / durée des travaux / mise en service),
- Justificatif de propriété au choix :
  - Promesse de vente signée ou acte de vente ou promesse de bail ou bail.
- Récépissé du dépôt de permis de construire ou arrêté de permis de construire,
- **Document justificatif des réservations préfectorales.**
- Garantie(s) d'emprunt(s),
- Statut du maître d'ouvrage et n°SIREN (lors de la première demande).

#### Dossier technique

- Plan de situation précis,
- Dans le cas d'une VEFA, indiquer le nombre de logements global de l'opération,
- Plan de l'opération : masse, façades, étages et coupes, perspective,
- Tableau des surfaces (habitables, annexes, utiles) **daté et signé.**

#### Dossier financier

- Engagement de principe d'un établissement de crédit PLS,
- Prix de revient prévisionnel (HT, TTC à taux réduit) **daté et signé** détaillé comme suit :
  - Charge foncière ou immobilière,
  - Coût des travaux,
  - Honoraires et frais divers.
- Plan de financement **daté et signé** précisant le nom de l'établissement prêteur,
- Fiche analytique d'opération,
- Loyer d'équilibre (état des dépenses et recettes),
- Détail calcul du loyer.

#### Dossier convention APL

- Prendre contact avec Carmen Bolinches DDT74:
  - [Carmen.bolinches@haute-savoie.gouv.fr](mailto:Carmen.bolinches@haute-savoie.gouv.fr)

- **(PLS\*) : 15% des opérations en maîtrise d'ouvrage directe et 10% en VEFA pourront être agréées en PLS. PLS familiaux, pérennes (hors usufruit locatif) et propriété du bailleur social (pas de PLS privé).<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Ces logements PLS devront cependant répondre aux besoins familiaux de l'agglomération. Le bailleur devra justifier de la mise en œuvre des moyens nécessaires afin que trois propositions de candidats du territoire - dont la structure familiale et les revenus correspondent au logement - soient examinées en commission d'attribution. Il soumettra sa méthodologie et son évaluation par le biais d'une note d'accompagnement au dépôt du dossier de financement.